



RCS : TOULON

Code greffe : 8305

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00086

Numéro SIREN : 808 963 771

Nom ou dénomination : 2R IMMO

Ce dépôt a été enregistré le 31/05/2016 sous le numéro de dépôt 4442

2R IMMO
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : Rue Berthelot
Les Espaluns III
83160 LA VALETTE DU VAR
808 963 771 R.C.S. TOULON

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 24 JUILLET 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE,
LE VINGT-QUATRE JUILLET,
A DIX-NEUF HEURES,

Les associés de la société **2R IMMO** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation régulière des associés.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Madame Anne-Charlotte REICH, en sa qualité de Présidente de la Société.

Monsieur William REICH est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 100 actions sur les 100 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.



Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- **Lecture du rapport du Président,**
- **Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant en application de l'alinéa 3 de l'article L. 227-9-1 du Code de commerce,**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport de la Présidente et après avoir constaté que la Société contrôle, au sens des II et III de l'article L. 233-16 du Code de commerce, une autre société, et qu'elle est tenue de désigner un Commissaire aux Comptes titulaire et un Commissaire aux Comptes suppléant, décide de nommer :

- la Société **GROUPE FGC**, domiciliée 64 Chemin de la Baume, 83200 TOULON, en qualité de **Commissaire aux Comptes titulaire**.

- la Société **FRANCE AUDIT EXPERTISE**, domiciliée 64 Chemin de la Baume, 83200 TOULON, en qualité de **Commissaire aux Comptes suppléant**.

Pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2020**.

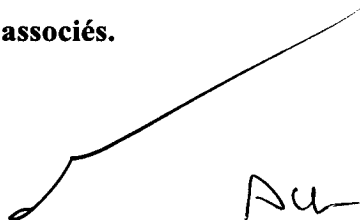
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

La Société GROUPE FGC et la Société FRANCE AUDIT EXPERTISE ont fait savoir à l'avance qu'ils acceptaient le mandat qui viendrait à leur être confié et ont déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

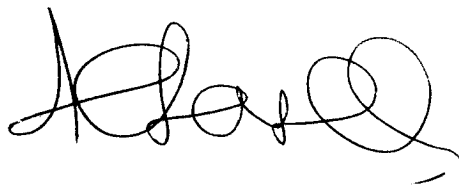
A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Au', is located at the bottom right of the page.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

Anne-Charlotte REICH

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. Reich', with a stylized, cursive script.

Le Secrétaire

William REICH

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'W. Reich', with a simple, elegant script.